

Compte-rendu de la visite d'Anne Maesschalk, avocate au barreau de Bruxelles, à Monika Berberich, prisonnière de la RAF, détenue à la prison de Berlin-Moabit, le 13 septembre 1978.

Prison dans une ville prison.

Une prison à l'image de sa ville. Un mur, des grilles, des barbelés, des fusils mitrailleurs, la police partout, à cheval dans la prison; à pied, à cheval, en voiture, autour.

Après avoir été contrôlée par le "détecteur d'armes", un tourniquet m'introduit à l'intérieur; j'attendrai une heure et demi avant de rencontrer Monika Berberich.

L'entretien se déroulera sans interprète et uniquement en allemand. Monika parle parfaitement le français mais il nous sera interdit de prononcer un seul mot dans cette langue. Nécessité oblige, pendant une heure, j'ai compris l'allemand.

Monika m'attend derrière la vitre de séparation. Elle est seule. Derrière moi, dans une pièce cimentée où les bruits résonnent, s'asseyent deux policiers en civils et deux membres du personnel de la prison, un homme et une femme.

Monika parle:

Alt-Moabit est une prison d'hommes, nous sommes quatre femmes, détenues politiques, isolées dans un quartier de haute surveillance qui comporte deux étages. Gabriele Rollnik est maintenant en isolation totale depuis son arrestation (le 22 juin 78) à l'étage supérieur. Ilse Jandt, Waltraut Siepert et moi-même, nous sommes à l'étage inférieur. Notre groupe de trois est complètement isolé de la vie de la prison. Cette forme d'isolement d'un petit groupe est particulièrement raffinée, elle procède de la même intention de destruction que l'isolement individuel.

Pendant 26 jours, nous avons fait une grève de la faim contre l'isolement et les conditions de détention et pour la suppression de la vitre de séparation. Sans résultat.

Les conditions de détention sont très dures. C'est peu dire que nos droits ne sont pas respectés: NOUS SOMMES EN DANGER DE MORT. C'est la différence entre nous et les interdictions professionnelles. Il y a dans la prison un danger direct pour notre vie.

La RFA est un exemple pour l'Europe, il suffit de voir ce qui se passe dans les prisons en Suisse, en Hollande et en Italie. C'est un danger pour toute l'Europe. Nous pensons que l'influence de la RFA est si forte que les autres pays agissent comme elle. L'institution des Droits de l'Homme ne sert plus à rien, ce qu'il faut, c'est mobiliser les organisations ouvrières, de juristes, etc., pour que cela change. Nous pensons que la RFA n'est plus un état de droit qui se durcirait à cause de la crise. Elle est devenue le gendarme de l'Europe pour les USA.

A partir du 18 octobre 77, l'état n'a plus essayé de cacher que les prisonniers étaient tués et traités de la façon que l'on sait, il a dit seulement que cela était nécessaire pour sa sécurité. D'ailleurs, dans les journaux et à la TV, il n'y a plus aucune critique de sa politique.

Il se passe la même chose lors des procès, l'état ne sait plus se donner une image d'état de droit mais apparaît comme un état militaire. Le jugement est fait d'avance. Ainsi en ce qui me concerne, j'ai été condamnée lors de mon premier procès sur base d'un témoignage payé par la police alors qu'il n'existait aucune preuve matérielle contre moi. J'ai eu la peine la plus haute possible, deux ans en plus que les autres parce que j'étais juriste (1).

Je prépare actuellement une demande de réouverture de ce procès sur base de faits nouveaux.

Lors de mon second procès, j'ai été condamnée à 7 ans et demi de prison. Je suis détenue depuis 8 ans dont 5 ans et demi en isolation totale.

Le contrôle de notre vie, dans la prison, est permanent, toutes les deux heures, la cellule est entièrement fouillée et passée au "détecteur d'armes". Dans les couloirs, un réseau de TV interne nous surveille également. Nous n'avons droit à aucun livre venant de l'extérieur car prétendent-ils, des informations cachées pourraient ainsi être transises. La prison n'a soi-disant pas assez de personnel pour acheter les livres elle-même.

Nous entendons la radio de la prison et nous pouvons regarder la TV dans une petite pièce, de deux heure à dix heure du soir. La visite de la famille et des amis se déroule en présence de policiers et, avec une vitre de séparation, depuis juin '78. Nous avons droit à une visite d'une demi-heure tous les 14 jours.

Les entretiens avec mon avocat ont lieu sans limite de temps et en dehors de la présence des policiers, mais toujours avec la vitre de séparation : ce qui ne permet pas de passer des documents et les dossiers utiles à la défense. (2)

Mon avocat ne peut d'ailleurs pas avoir accès à l'entièreté du dossier, certaines pièces sont gardées secrètes. (3) Les procès ne sont pas publics. (4)

A propos du Tribunal Russel, nous demandons que des membres du jury viennent nous visiter en prison pour constater eux-mêmes dans quelles conditions nous sommes maintenues. Je vais envoyer des documents et des éléments de preuves de la situation dans laquelle nous vivons, par exemple des refus d'autorisation de visite.

Les deux autres femmes qui sont détenues avec moi sont jugées pour le moment, l'une maintenant, l'autre en octobre. La presse fait le plus grand silence sur ces procès.

L'entretien est terminé. Un des policiers me le crie aimablement dans le dos. Il aura duré une heure, de 11 h. à 12 h.. Je suis vivement priée de sortir de la pièce. Derrière la vitre, Monika tient les mains serrées en signe d'aurevoir.

Huit ans. Cinq ans et demi en isolation totale. Danger de mort. Monika Berberich, Ilse Jandt, Waltrand et Gabriele Rollnik sont en danger de mort, cela se voit dans le regard des gardiens, cela s'entend aux cris haineux des policiers, c'est écrit sur les fusils mitrailleurs, c'est accrochés aux barbellés, c'est peint sur le mur d'Alt Moabit.

Et ils ne sont que les instruments. Ne soyons pas complices.

(1) Monika Berberich était avocat et travaillait dans le cabinet de Horst Mahler. Elle a été arrêtée dans un "appartement conspiratif" et inculpée pour attaque de banque, association criminelle et détention d'armes. Elle a été condamnée à subir une peine de 12

ans de prison, en application de la théorie de "non-distanciation".

- (2) L'avocat de Monika Berberich était Me Stroebeler, qui n'a pu continuer d'assurer sa défense parce qu'il est tombé sous le coup d'une interdiction professionnelle. Actuellement, c'est Me A. Goy qui assure la défense de Monika. Elle m'a expliqué que pour transmettre un document à sa cliente, elle devait préalablement le soumettre à un juge d'instruction. Celui-ci peut refuser la transmission, la démarche dure de huit à dix jours.
- (3) Lors du second procès, Me Goy a dû plaider sans avoir vu l'ensemble du dossier, de plus elle s'est vu interdire de continuer sa plaidoirie : on lui reprochait que ce qu'elle disait était en dehors de la défense et même empreint de sympathie pour les idées de sa cliente. Comme Me Goy avait quitté l'audience, en signe de protestation, la sentence du procès a été lue en son absence, mais en présence d'un avocat désigné d'office et ce, afin que la légalité soit respectée.
- (4) Selon le docteur Rasch, la présence des détenus à l'audience n'est supportable physiquement que pendant trois heures. Monika avait demandé à être examinée par lui, mais cela lui a été refusé.

Anne Maesschalk.

